

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : ffjp.siege@petanque.fr

COMITE

DIRECTEUR

Réunions des 1^{er} et 2 juillet 2006

Ces réunions se sont tenues les samedi 1^{er} juillet de 14 h. 30 à 18 h. 30, et dimanche 2 juillet à partir de 9 h, au siège de la FFPJP à Marseille))

I) INTERVENTION DU PRESIDENT :

LE PRESIDENT AZEMA remercie les membres du Comité Directeur qui ont pu effectuer le déplacement pour cette réunion qui n'a pu être organisée le lundi du Championnat de France en Triplettes comme d'habitude en raison de ses obligations professionnelles. Il excuse d'autant plus volontiers de son absence Jean CAMPO, retenu par des obligations familiales. Pour sa part Jean-Yves Péronnet encadre les équipes de France Espoirs, Féminines et Messieurs, à Barcelone.

Il informe le Comité Directeur de l'attribution à Yvon LAURENS, ancien membre du Comité Directeur et président du comité de la Haute-Garonne, du but d'or au titre de la promotion du 14 juillet.

II) SELECTIONS POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE :

Avant de donner les noms des joueuses et joueurs retenus, **Victor NATAF**, fait part de la démarche suivie par la DTN. En fait la constitution des équipes se situe dans la ligne des sélections effectuées l'an dernier à l'occasion des compétitions internationales : Jeux Méditerranéens, Jeux Mondiaux et Masters notamment. Dans les deux cas plusieurs solutions étaient envisageables et la DTN a également tranché en fonction de la complémentarité de certains et de liens particuliers.

1. Seniors :

Equipe A: Coach : Bruno ROCHER
Sylvain DUBREUIL - Michel LOY - Didier CHAGNEAU - Pascal MILEI

Equipe B : Coach Philippe QUINTAIS
Henri LACROIX -Simon CORTES - Julien LAMOUR -Philippe SUCHAUD

Le joueur choisi pour représenter la France au Championnat du Monde de Tir reste à désigner.

2. Féminines :

Equipe A : coach: Alain BIDEAU
Angélique PAPON - Marie Christine VIREBAYRE - Florence SCHOPP - Ranya KOUADRI

Equipe B : coach: Frédéric NEY
Ingrid D'INTRONO - Chantal SALARIS - Cynthia QUENNEHEN - Evelyne LOZANO

La joueuse choisie pour représenter la France au Championnat du Monde de tir est Angélique Papon.

Le Comité Directeur entérine le choix de ces équipes.

III) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE DIRECTEUR

La phrase concernant la participation de Gérard COLLETTE à la mise en place d'un module spécifique pour la formation de formateurs des arbitres pourrait laisser croire qu'il en serait responsable. En fait il était simplement demandé aux responsables de cette action de prendre contact avec lui pour qu'il puisse les faire bénéficier de l'expérience acquise lorsqu'il était responsable du secteur de la formation.

Le compte rendu du Comité Directeur des 22 et 23 avril 2006 est adopté.

IV) QUESTIONS FINANCIERES:

M. SIGNAIRE, *Trésorier Général*, indique d'abord que 70 Comités se sont acquittés du versement de la première partie de leur redevance à la FFPJP. Au 1^{er} juillet 30 sont en retard. En cas de retard prolongé, il appliquera les mêmes mesures que l'an dernier, à savoir l'envoi retardé des papillons de licence.

En ce qui concerne les mouvements enregistrés au 31 mai, il indique qu'il conviendra d'abonder certains chapitres en cours d'année. Cela vaut en particulier pour la ligne relative à l'arbitrage, mais il faudra imputer le coût du colloque national au chapitre Formation.

Il donne ensuite l'état des dépenses et des recettes du 1^{er} janvier au 31 mai. :

1) DEPENSES	541 970 Euros
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
REUNIONS DU CD & DU CONSEIL NATIONAL.....	31 522
CONGRES NATIONAL.....	20 652
SUBVENTION ORGANISATION CONGRES.....	25 000
MISSIONS MEMBRES CD.....	18 707
ACHATS DIVERS	1 019
<u>SECRETARIAT</u>	
FOURNITURES, IMPRIMERIE.....	5 307
TELEPHONE.....	4 093
FRAIS POSTAUX.....	8 371
EXPERT COMPTABLE + COMMISSAIRE.....	7 978
EVENEMENTS, CADEAUX.....	704
ABONNEMENT JURIDIQUE.....	728
<u>CHARGES SIEGE</u>	
CHARGES LOCATIVES.....	3 004
EAU, ELECTRICITE.....	1 265
ENTRETIEN, REPARATIONS.....	1 569
<u>SALAIRES & CHARGES</u>	
SALAIRES & AVANTAGES.....	40 019
CHARGES PATRONALES.....	34 417
<u>ASSURANCES</u>	
LICENCES SENIORS, JEUNES + DOM TOM.....	58 824
<u>CHAMPIONNATS DE FRANCE</u>	
RECOMPENSES.....	2 909
INDEMNITES COMITES & LIGUES AUX CDF.....	9 551
SUBVENTIONS AUX ORGANISATEURS DES CDF.....	55 240
<u>COUPE DE FRANCE & EUROPE DES CLUBS</u>	23 433
<u>MANIFESTATIONS/PROMOTION</u>	
CENTENAIRE.....	786
AIDE AU HANDICAP.....	9 900
<u>INTERNATIONAL</u>	
ACTIONS INTERNATIONALES/ PROMOTION.....	6 055
<u>COTISATIONS/AIDES</u>	

CNOSF + DIVERS ORGANISMES..... 5 335

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

DISCIPLINE (NATIONALE + FEDERALE)..... 2 346
ARBITRAGE..... 9 256
FINANCES..... 3 159
INFORMATIQUE (Frais de réunion)..... 325

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

EQUIPES DE FRANCE (seniors, féminines, espoirs, jeunes) 9 295
DETECTIONS & SELECTIONS (féminines, espoirs, jeunes) 66 164
COMMISSIONS TECHNIQUES : Educateurs..... 12 249
 Jeu Provençal..... 785
 Médicale..... 16 802
 Compétition. 1 691
 Sport en entreprise..... 838

VACATIONS ET INDEMNITES JOUEURS..... 3 920

COACHING ATHLETES..... 2 278

INFORMATIQUE

DEVELOPPEMENT..... 10 000
HEBERGEMENT..... 20 000

MEDIAS/PRESSE

CASSETTE ARBITRAGE..... 35 186

SERVICES BANCAIRES 333

L'aide allouée à la SAOS Promo Pétanque se matérialise par les écritures suivantes :

- Revue Le Boulisme : 143 000 €
- Achats de marchandises destinés à la ventes (sacs, montres, etc..) : 60 000 €

2) RECETTES 108 802

LICENCES 13 000
70 Comités ont versé leur acompte à ce jour (non comptabilisées au 31/05)

SUBVENTIONS 45 000
Sur les 230 .000 €octroyés cette année

LOGICIELS GESTION CLUB 1 868

PRODUITS FINANCIERS 4 424

PRODUITS EXCEPTIONNELS..... 44 510

La convention avec la Société de M. Pierre DANTIN, Nate Sport, dont l'objet est de fournir de manière générale et permanente un service de conseil et d'assistance à la Fédération, notamment en matière de coaching à sa Direction Technique Nationale et à certains athlètes a été reconduite.

M. SIGNAIRE ajoute qu'il a rencontré, avec M. CANTARUTTI, un nouveau fournisseur qui leur a proposé plusieurs articles dont des sacs de bouliste et des montres sur lesquelles il est possible de faire figurer des partenaires. Le prix semble cependant un peu élevé.

V) SAOS PROMO-PETANQUE :

M. CANTARUTTI rappelle d'abord que les partenariats avec les fabricants de boule arrivent à terme le 31 décembre 2006 ainsi que le contrat avec Sport+. Il a donc par écrit, demandé à Quarterback qu'une réunion soit organisée au plus vite pour examiner les conditions de leur renouvellement. Des administrateurs l'accompagneront.

Le montant des partenariats 2006 sont les suivants en hors taxes :

- OBUT : Fournisseur privilège	37 600 €
- JB : Fournisseur Officiel	9 200 €
- La Boule Noire : Fournisseur Officiel	6 720 €
- VMS PLOTS : Fournisseur Officiel	4 944 €
- Intégrale : Fournisseur Officiel	4 944 €
- Sport+ : Partenaire Officiel	16 000 €

Dans le cadre de ce contrat nous devons assurer la diffusion de deux manifestations à Sport+ (finale de la Coupe de France des Clubs et Championnat de France en triplettes à Pétanque).

- AZUR : Partenaire Officiel	70 720 €
------------------------------	----------

Il ajoute que QB a été sensibilisé sur le manque de résultats dans la recherche de partenaire nouveau. Un partenariat avec un grand groupe tel qu'une banque doit être activement recherché. Nous n'intervenons pas dans ces recherches effectuées par QB de gré à gré.

Lors de sa réunion d'avril dernier, le Comité Directeur de la FFPJP a décidé d'ouvrir une ligne de trésorerie de 200.000 € au profit de la SAOS. Elle lui a servi notamment à acheter de nouveaux articles (montres, sacs, fanions) et à prendre en charge la subvention à la revue *Boulisme*.

Une étude va être réalisée afin de valoriser le stand FFPJP lors des Championnats de France. Celui-ci sera désormais installé sur les Championnats en triplettes à Pétanque, Mixtes, Doublettes et Tête à Tête, Jeunes, Vétérans et le Triplettes des Féminines. Un budget prévisionnel sera réalisé, tenant compte notamment des frais de personnel et de création ou de location d'un stand.

Une demande de devis sera faite pour la fourniture de blousons d'arbitres blanc et noir à l'instar des maillots qui sont désormais la tenue officielle.

Conformément à la convention conclue avec l'éditeur de la revue *Boulisme*, 140.000 € TTC ont été versés que la SAOS remboursera à la Fédération. Au cours de la dernière réunion du conseil d'administration il a été regretté que la clause qu'il avait été prévu d'ajouter pour prévoir une clause de renégociations en fin d'année, ait été remplacée par une clause de réduction de la participation fédérale.

Une dépense exceptionnelle a été réalisée afin de réparer le panneau mobile du car podium qui menaçait de se détacher de l'ensemble.

Certains organisateurs de Championnats de France demandent désormais que le car arrive plus tôt que les jours prévus, soit le vendredi midi pour la Pétanque et le jeudi midi pour le Jeu Provençal. Or la convention passée avec le transporteur est fondée sur ces jours. Toute journée supplémentaire de route ou de stationnement est donc facturée à la SAOS ; En conséquence tout organisateur qui sera à l'origine de cette dépense supplémentaire se verra retirer 900 € sur la partie de la subvention versée par Promopétanque.

Jean Pierre DARREOUS, le chauffeur du car podium, va passer en cessation d'activité, dès la fin des championnats de France de cette année. Une rencontre aura lieu prochainement avec notre prestataire de service pour rechercher une solution..

Les comptes de l'exercice 2005/2006 arrêtés au 30/04/2006 ont été distribués à tous les administrateurs présents. Ils n'appellent pas de précisions particulières outre l'augmentation de la marge commerciale et le remboursement par les services fiscaux du trop payé au titre de la taxe professionnelle 2003, 2004, et 2005.

Le conseil d'administration a demandé que soit étudiée la possibilité » d'accorder des avantages aux Ligues et Comités actionnaires de la SAOS, dont le capital reste ouvert.

Après discussion, le Comité Directeur a refusé la proposition de partenariat présentée par les responsables du site Internet, www.boulisnaute.com .

VI) CHAMPIONNATS DE FRANCE :

A) ANNEE 2006 :

Tous les Championnats qui ont déjà eu lieu ont été organisés de manière remarquable. Il convient d'en féliciter vivement les comités concernés. La finale des triplettes dans la salle de basket de Limoges a revêtu un caractère particulier.

Le principal travers réside actuellement dans l'indiscipline de Ligues et Comités, de plus en plus nombreux, qui ne renvoient pas dans les temps les renseignements attendus, alors que les résultats sont consultables sur divers sites. Des sanction seront étudiées et proposées lors du Comité Directeur d'octobre.

Le Comité Directeur a également mis l'accent sur la nécessité de désigner des arbitres nationaux de la meilleure qualité possible. L'arbitrage d'un championnat de France ne doit pas être une récompense attribuée à tour de rôle. S'il le faut la commission d'arbitrage constituera un groupe avec les meilleurs. Pour cela il est indispensable que les Ligues lui communiquent notes et appréciations sur les arbitres nationaux et internationaux officiant dans leur ressort.

M. THERON fait remarquer qu'un arbitre peut être bon sur un championnat puis moins performant sur un autre. Il précise que la commission opère déjà ses choix selon ces critères. Ceux-ci devront également être utilisés par les organisateurs qui devront obtenir l'aval de la Ligue et de la commission d'arbitrage pour les désignations locales.

Il conviendra également de réduire le nombre des arbitres en fonction au fil des tours, en particulier dans le carré d'honneur. Ce rôle appartiendra aux délégués en collaboration avec l'arbitre auquel la commission d'arbitrage aura confié la responsabilité du corps arbitral.

A la suite de manques ou d'incidents qui se sont déroulés sur ces premières épreuves, le Comité Directeur a pris les décisions suivantes :

- Statu quo après la sanction donnée par le jury au joueur Luzzi de la Moselle, auquel la licence sera rendue au bout des 30 jours. Conformément à nos textes, les trois joueurs de la triplette ne pourront pas participer au championnat de France en triplettes à Pétanque en 2007

- Toujours conformément à nos textes, les deux partenaires du joueur Milcos, seul présent dans cette triplette du Tarn, qui ne sont pas présentés à Limoges seront interdits de tout championnat de France en 2007 et leur Comité décidera d'éventuelles autres suites à donner.

- La même procédure sera applicable à l'Aude pour le cas où ce comité ne fournirait pas les documents officiels nécessaires pour justifier l'absence de sa triplette.

- La commission Fédérale de discipline convoquera les membres des deux équipes Schatz (13) et Uzai (63) ainsi que les deux délégués pour les entendre sur les incidents qui ont suivi leur affrontement en demi-finale à Limoges et prendre les mesures disciplinaires qui s'imposeront. Au vu de l'enquête qui sera menée en préalable, elle sera habilitée à convoquer tous les témoins nécessaires et à déférer devant elle toute personne semblant impliquée.

Enfin le Comité Directeur a confirmé qu'il ne pouvait y avoir qu'une équipe par Comité dans les coupes des DOM-TOM, afin d'assurer l'égalité entre eux. Celles qualifiées au titre d'une Ligue ne doivent pas y participer.

B) ANNEES SUIVANTES :

2007:

Doublettes Féminines	:	09 et 10 juin	Poitiers (86)
Triplettes Jeu Provençal	:	15 au 17 juin	Toulon (83) en attente de dossier
Triplettes Seniors	:	23 et 24 juin	Dijon (21)
Doublettes et Tête-à-Tête	:	30 juin et 1 ^{er} juillet	Saint Louis (68)
Doublettes Mixtes	:	07 et 08 juillet	Niort (79)
Triplettes Jeunes	:	25 et 26 août	Bellerive (03)
Doublettes Jeu Provençal	:	24 au 26 août	Tournefeuille (31)
Triplettes Féminines	:	1 ^{er} et 02 septembre	Soustons (40)
Vétérans	:	08 et 09 septembre	Soustons (40)
Interentreprises	:	15 et 16 septembre	Castelnaudary (11)

2008:

Doublettes Féminines	:	14 et 15 juin	Besançon (25) ou Grenoble (38)
Triplettes Jeu Provençal	:	20 au 22 juin	Bellerive (03)
Triplettes Seniors	:	28 et 29 juin	Clermont-Ferrand (63)
Doublettes et Tête-à-Tête	:	05 et 06 juillet	Bourg St Andéol (07)
Doublettes Mixtes	:	12 et 13 juillet	Laon (02)
Triplettes Jeunes	:	23 et 24 août	Romans (26)
Doublettes Jeu Provençal	:	29 au 31 août	Pas de candidat
Triplettes Féminines	:	06 et 07 septembre	Chalon/Saône (71)
Interentreprises	:	13 et 14 septembre	Charleville-Mézières (08)
Vétérans	:	20 et 21 septembre	Sainte Livrade (47)

Le report de la candidature du Comité du Calvados pour le championnat de France en triplète à Pétanque en 2009 sera possible si ses dirigeants le souhaitent.

VI) INTERNATIONAL :

A) CHAMPIONNATS DU MONDE

Les deux championnats du monde, en Triplettes et des Féminines, se dérouleront pour la première fois en même temps à Grenoble du 20 au 24 septembre. Ils rassembleront 58 équipes pour le Triplette et 48 pour les Féminines. Le car podium sera présent sur le site et le Congrès aura lieu le jeudi matin. Cinq des douze postes du Comité Exécutif de la FIPJP seront soumis à élection.

Le programme sera le suivant :

- Mercredi 20 : 18.00 : Cérémonie d'ouverture et tirage au sort
Soir : Éliminatoires des championnats du monde de tir
- Jeudi 21 : Matin : Repêchage des championnats du monde de tir
13.30 : Quarts de finale des championnats du monde de tir
A partir de 15 heures : Premiers tous (4) des groupes du Triplette
- Vendredi 22 : Matin : Fin des parties de groupe du Triplette (3 tours)
Début des groupes du Championnat du Monde des Féminines
AM : Fin des parties de groupe des Féminines
Premières poules du championnat du monde en triplettes
Premier tour des Coupes des Nations
Soir : Poules du championnat du monde des Féminines
- Samedi 23 : Deuxièmes poules du championnat du monde en Triplettes
Huitièmes puis quarts de finale du championnat du monde des Féminines

Vers 18.30 : Huitièmes puis quarts de finale des Coupes des Nations
Quarts de finale du championnat du monde en Triplettes
Demi-finales du championnat du monde des Féminines
Soir : Demi-finales et finale du championnat du monde de tir des Masculins
Finale du championnat du monde des Féminines

- Dimanche 24 : Matin Demi-finales et finale des Coupes des Nations
Demi-Finales du championnat du monde en Triplettes
AM Demi-finales et finale du championnat du monde de tir des Féminines
Finale du championnat du monde en Triplettes

Les forfaits - 77 € en places fixes et numérotés, 55 € au niveau 2 en places libres - et les repas - 20 € et 75 € pour le repas de gal - sont en vente sur le site du Palais des Sports de Grenoble.

B) CHAMPIONNAT D'EUROPE DES JEUNES :

Il se déroulera les 18, 19 et 20 août à Martigny en Suisse. La France sera représentée par Rocher Dylan (72), Malbec Kevin (77), Feltain Jean (33), Coutanson Florent (42).

C) PROJET DE CHAMPIONNAT D'EUROPE DES ESPOIRS :

Afin de pallier le manque existant actuellement entre les jeunes et les seniors au plus haut niveau, la Confédération Européenne a mis à l'étude un projet de championnat d'Europe des Espoirs. Il serait réservé aux jeunes de 18 à 23 ans et se déroulerait par équipes. Le projet de règlement envoyé aux Fédérations correspond peu au premier projet et doit être profondément remanié. Ce sera le cas lors du Congrès européen qui se tiendra à Martigny et auquel participera le Président.

D) LABELS :

Pour les nouvelles boules OPOINT, il faut ajouter, dans la liste des labels, à Magic 120 et Eden 120, les labels Magic 110 et 130, Eden 110 et 130.

VII) CENTENAIRE :

Le Comité Directeur a choisi le logo du centenaire qui sera déposé à l'INPI. Il sera apposé sur tous les articles qui seront fabriqués pour cette commémoration, sur les récompenses, sur le site Internet et sur le papier à en-tête fédéral. Il devra également figurer sur l'ensemble des calendriers départementaux 2007.

Une exclusivité d'utilisation en matière textile sera accordée au partenaire fédéral, ERREA. Toute utilisation non autorisée sera poursuivie. Notre partenaire réalisera d'ailleurs une ligne de vêtement spécifique pour les joueurs des équipes de France lors des championnats du monde.

Sont à l'étude : la réalisation d'une mascotte qui pourrait être un animal familier avec une boule, la confection d'un but logué, un autocollant, et des objets pour cadeaux, en particulier une sulfure avec inclusion d'une boule cloutée miniature. Des devis vont être demandés.

Un modèle de flamme reprenant ce logo sera réalisée et mis à la disposition des Comités. En effet les flammes peuvent être utilisées à partir de tout appareil d'affranchissement et de tout bureau de poste. La Poste autorise une telle utilisation pendant un an, mais il est probable que les utilisateurs en limiteront l'usage dans le temps. Chacun pourra faire le nécessaire de son côté, mais il faut des modèles différents selon les appareils. Le coût de réalisation est d'environ 145 € par module, mais chacun peut servir en plusieurs points en fonction des dates retenues.

La bande dessinée *Passion Pétanque* conçue avec Marcel Uderzo sera rééditée en exemplaire souple ce qui devrait permettre de la livrer aux Ligues et Comités aux environs de 3 €. Il pourra également en être effectué des tirages privés pour des annonceurs ;

Sera aussi édité un agenda du centenaire qui sera disponible début novembre. Dès que la convention correspondante aura été passée avec le promoteur, les conditions de fourniture et de commandes seront envoyées aux Ligues et Comités.

La date du 2 juin a été choisie pour la Journée mondiale de la Pétanque. Au niveau international il est notamment prévu d'organiser des manifestations et des parties sur des lieux Grande Muraille de Chine, Kremlin... Cela pourrait être décliné en France.

Une Journée commémorative aura lieu à La Ciotat avec reconstitution de la première partie de Pétanque et de nombreuses animations, dont une étape des Masters le vendredi 13 juillet.

Un spectacle *Pétanque et sentiments* sera joué lors du congrès d'Ajaccio et nous avons reçu des propositions de musiques et de chansons. Par ailleurs Marguerite BRIANCON réalise un Historial qui reprend les informations sur tous les dirigeants des Ligues, et Comités. Il convient donc de lui fournir tous les éléments d'archives que vous auriez à cet égard.

Un concours de dessin sera lancé par le biais des Comités départementaux. Il sera réservé aux jeunes licenciés jusqu'à 14 ans. Le thème en sera évidemment le centenaire et la date limite d'envoi à la Fédération a été fixée au 17 mai. Le règlement sera envoyé aux Ligues et Comités en fin d'année.

Un point crucial est celui de la communication sur le centenaire. Nous ne pouvons en effet nous contenter d'agir entre nous, le but étant plutôt de faire parler de la Pétanque hors de nos cercles habituels. En liaison avec *Boulisme* dont certains dirigeants travaillent déjà dans ce secteur, des contacts seront pris avec de grandes boîtes de communication pour étudier diverses possibilités.

Par ailleurs le Président adressera un courrier global reprenant toutes les actions envisagées, à nos partenaires, afin qu'ils puissent se positionner sur l'une ou l'autre si cela les intéresse.

VIII) MEDICAL :

La commission médicale s'est réunie la veille au siège de la FFPJP et a concentré ses travaux sur deux thèmes : la lutte antidopage et l'élaboration d'un règlement médical fédéral.

En ce qui concerne la lutte anti-dopage, une information sera transmise rapidement à l'ensemble des acteurs de la Pétanque et du Jeu Provençal afin de sensibiliser les joueurs sur les produits interdits et la nécessité d'établir des autorisations à usage thérapeutique (AUT) dans le cas de prise de médicaments interdits. Les joueurs et joueuses concernés devront faire remplir ces AUT par leur médecin traitant puis l'expédier au siège de la FFPJP sous pli confidentiel. Ces derniers seront alors conservés sous scellés et transmis à l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) qui regroupe l'ancien Conseil de prévention et de lutte contre le dopage et le Laboratoire national de dépistage du dopage.

Cette information figurera sur le site Internet fédéral et il serait souhaitable qu'elle soit reprise dans les calendriers départementaux. Elle fera également l'objet d'un dossier dans *Boulisme*.

Pour ce qui est du règlement médical, des propositions seront présentées lors du prochain Conseil National d'octobre précisant notamment les contre indications liées à la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal.

De son côté le Dr Cervetti du CREPS d'Aix prépare un mémoire sur « Pétanque et santé ».

IX) DISCIPLINE :

M. NICOLIER a présenté plusieurs dossiers en instance dont un recours à la conciliation au CNOSF

Suite à une demande d'un club du Comité 74, qui s'est vu refuser l'affiliation pour non respect répété des règlements, il est précisé que cette décision appartient à l'Assemblée Générale du Comité qui est souveraine en la matière.

Enfin, il sera créé en collaboration avec la Ligue Pays de la Loire, un CD sur la discipline précisant la réglementation.

IX) DTN :

Est à l'étude la création d'une compétition de tir à destination des jeunes.

Le Kit Pétanque fait de boules et de divers éléments en plastique souple, agréé par la FIPJP et déjà présenté au Congrès des conseillers pédagogiques départementaux à Martigues, essentiellement destiné à l'initiation de la Pétanque à l'école sera disponible à la rentrée de septembre. Il peut également être utilisé sans problème pour toute action de promotion et d'initiation.

Des pin's, que tous les lauréats pourront acquérir sont en cours de fabrication pour récompenser la réussite aux épreuves du passeport de l'Ecole de Pétanque

La composition des équipes pour le Trophé Obut des villes pourrait être modifiée afin d'y intégrer un Jeune, et il est probable que, si les données ne changent pas, il sera mis fin à l'expérience des Masters Jeunes.

Pour le championnat de France en triplettes il serait souhaitable qu'une partie des équipes supplémentaires soit attribuée en fonction des résultats obtenus et non plus seulement au prorata des licenciés. Une simulation sera faite avec le championnat 2006 et présentée au Conseil National.

X) QUESTIONS DIVERSES :

Les ajouts de nouvelles équipes aux championnats de France qui ne sont pas complets se sont multipliés cette année. Dès l'année prochaine aucune demande d'équipe supplémentaire ne sera acceptée après le 1^{er} mars.

Il est également rappelé que les Ligues ne peuvent demander des équipes en leur nom que si elles organisent réellement des championnats de Ligue. En cas de fraude avérée la Ligue en cause ne bénéficierait d'aucun reversement fédéral au titre des championnats de France de l'année et se verrait supprimer les équipes aux championnats de France de l'année suivante, car il est inadmissible que des dirigeants se prêtent à des arrangements qui ne devraient plus avoir cours. A l'envoi de leurs demandes d'équipes pour la prochaine saison, les Ligues devront joindre un calendrier de leurs championnats de Ligue indiquant les dates et les lieux.

Les textes communiqués à l'AMA par la CMSB ne tolèrent plus qu'un taux de 0,10 gramme d'alcool par litre de sang. En cas de contrôle les joueurs répréhensibles seront évidemment sanctionnés, mais il faut aussi rappeler que les organisateurs des compétitions et dirigeants sont également responsables. L'exercice de contrôle d'alcoolémie nécessitent des demandes spécifiques, en plus de celles concernant des contrôles antidopage. Cela étant il est préférable de faire de la prévention et de l'information sur ce sujet.

XII) PROCHAINES REUNIONS :

Comité Directeur: Vendredi 13 et samedi 14 octobre au siège à Marseille
Conseil National: Samedi 14 et dimanche 15 octobre au siège à Marseille

Les Comités qui souhaitent accueillir la réunion de printemps (fin avril) doivent en adresser la demande à la Fédération en précisant le programme envisagé et les conditions de réception.

Le Secrétaire Général de la FFPJP

Le Président de la FFPJP



A. JUAN



C. AZEMA